

FAUX-MONNAYAGE

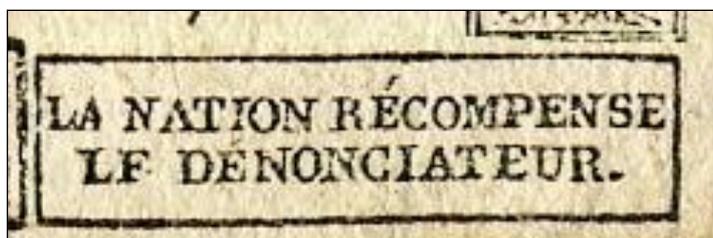
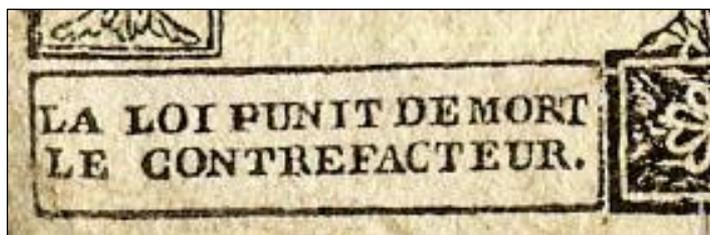
*Tu ressembles, vois-tu, à ce voleur poète
Qui fabriquait, dit-on, il y a déjà longtemps
Avec beaucoup de soins, car il était honnête
Des pièces de cent sous qui lui coûtaient dix francs*

En 1956, lorsque Gilbert Bécaud chantait « Pauvre pêcheur », cent sous, relique du passé, valaient cinq francs. On conçoit qu'un faux-monnayeur qui serait poète ferait une bien mauvaise opération, dans la mesure où, pour que son activité se justifie, ses frais de fabrication doivent être très en-dessous de la valeur faciale de la pièce. Très en-dessous, car l'opération n'était pas sans risques, et ces risques étaient terribles, dans la mesure où, s'arrogeant le droit royal de battre monnaie, le faux-monnayeur commettait le crime de lèse-majesté, au même titre que le régicide.

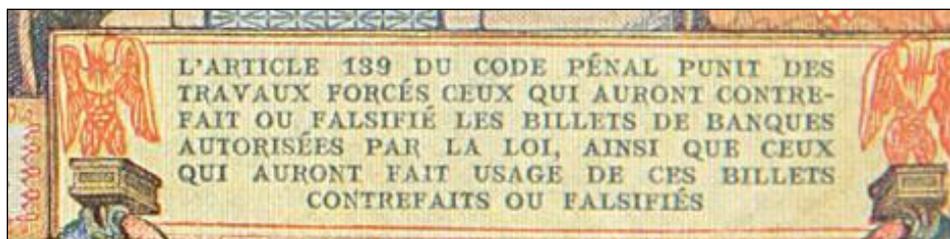
On cite souvent, dans les châtiments encourus, le « bouillage », qui pouvait se pratiquer dans un sac de cuir, le gibet, la confiscation des biens et l'anathème jeté sur la famille. A noter que le « bouillage » dans l'huile et l'eau, de moins en moins pratiqué au fil des temps, se veut le symbole du creuset que le faux-monnayeur est censé utiliser pour ses œuvres.

Viendra ensuite le temps des galères, accompagnées de la flétrissure (le condamné est marqué au fer rouge sur l'épaule), puis le temps du bagne. A noter que les femmes, certainement jugées trop faibles pour manier la rame, n'étaient pas envoyées aux galères, mais étaient redevables du fouet, du bannissement et de la flétrissure.

La peine de mort pour faux-monnayage a été abolie, en France, en 1832, et remplacée par le bagne à perpétuité.



Assignat de 15 sols de l'an IV.



100F Bonaparte, 1959.

Avec l'euro, la fausse monnaie est punie de trente ans de réclusion criminelle et 450.000 euros d'amende, mais la loi n'est plus rappelée sur les billets.

Les méthodes.

Le **moulage** est la plus facile à mettre en œuvre, du fait que les métaux utilisés, le plomb et l'étain, ont de basses températures de fusion et ne nécessitent que de simples foyers (327°C pour le plomb, 232°C pour l'étain). Les moules sont faits de divers matériaux, soit par moulage sur une véritable pièce, soit par gravage. Le résultat est toutefois assez peu convainquant.

La **frappe** au marteau. C'est le procédé le plus intéressant, du point de vue du faussaire, car il permet une bonne qualité de reproduction pour un coût raisonnable, mais il demande des connaissances techniques, voire des complicités dans le milieu « officiel » de la fabrication des monnaies.

Le matériau de base est le cuivre et ses alliages. La pièce, une fois frappée, peut être dorée ou argentée, encore que ce soit plutôt cette dernière présentation qui ait le plus été utilisée. On a aussi le cas d'un alliage de billon (cuivre+argent) dans lequel le titre de l'argent est beaucoup plus bas que la norme, ce qui abaisse évidemment le coût de l'opération.

Les lingots de métal sont martelés jusqu'à obtenir une tôle de l'épaisseur voulue, qui est découpée en bandes, puis en « carreaux », tels qu'on puisse y débiter le flanc. Certains auteurs pensent qu'une partie de ces opérations, qui n'est pas spécifique au faux-monnayage, a pu se faire dans un contexte légal, la discrétion de la grotte n'étant utile que dans la phase de finition.

La monnaie est frappée à l'aide de coins, nettoyée et dorée ou argentée. Il est possible que de simples foyers aient été utilisés, notamment pour recuire le cuivre qui s'écrouit au battage.

Les coins sont des outils difficiles à fabriquer, car la partie « active » est gravée dans un matériau ferreux, ce qui demande un savoir-faire avéré ; aussi, est-il possible que des coins utilisés aient été dérobés dans des ateliers officiels, en dépit de la surveillance dont ils devaient faire l'objet.

Certaines pièces contrefaites étaient des pièces étrangères, ce qui enlevait au délit l'aspect de « crime de lèse-majesté » et diminuait la sévérité des peines encourues.



Exemple d'un coin monétaire à frapper. C'est le coin « dormant », qui repose sur un billot ou sur un établi. Le coin « de revers », lui, a une partie cylindrique pour la préhension et une tête de frappe. On conçoit que la frappe était une opération bruyante, d'où l'intérêt, pour les faux-monnayeurs, d'opérer dans des lieux isolés. Musée Saint-Vic de Saint-Amand-Montrond. Probablement utilisé pour la frappe d'un jeton médiéval.

Il existe de très nombreuses cavités appelées « grotte des Faux-monnayeurs », mais peu sont documentées, soit par des procès, soit par des fouilles. Il est possible que, dans l'inconscient populaire, cette appellation ait été suggérée par des monnaies perdues, comme on le voit relativement souvent dans les découvertes plus ou moins fortuites et les fouilles archéologiques.

Nous n'avons aucune relation de faux-monnayage antique en grotte, sauf à Mouthier Haute-Pierre, dans le Doubs, avec les réserves énoncées à ce sujet. Il faut attendre le Moyen Age et il semble que cette pratique, en ces lieux, n'ait pas perduré au-delà des XVI^{ème} – XVII^{ème} siècles.

AUDE

I. Chambres D'alaric (grotte des)

II. Moux

IV. Elle est depuis longtemps connue et signalée par G. Sicard en 1900. Entre 1953 et 1956, R. Aymé effectue en surface plusieurs trouvailles, plus tard avec J. Guilaïne, un sondage permet de mettre en évidence six couches archéologiques. Il semble que la couche 6 soit seule en place. Au-dessus, les documents sont mêlés, difficiles à interpréter (Champs d'urnes, Gallo-romain, Moyen-âge) (Cahiers Ligures-J Guilaïne, R Aymé).

La céramique de la couche 6 s'apparente à celle du site éponyme de Véraza (2600 av J.-C.). Cette cavité a également livré une sépulture à 1,60m du sol, constituée d'une dalle de schiste de 40cm de côté, prise dans une couche de cendres de 5cm sous laquelle se trouvaient les restes d'un individu apparemment inhumé en position contractée. J. Guilaïne attribue cette inhumation aux Chasséens.

Sous le Haut-Empire, la grotte n'a dû être fréquentée que de façon épisodique, par contre, au Bas-Empire, les Gallo-romains ont dû s'y réfugier, à l'abri des Barbares envahisseurs (trouvaille de monnaies dont un sous d'or d'Honorius). Il est possible enfin que la grotte ait été fortifiée au XIII^{ème} Siècle lors de la croisade des Albigeois.

Les fouilles ont aussi montré la présence d'ateliers de faussaires du V^{ème} et du XV^{ème} siècle : faux écu d'or de Louis XI, flanc de cuivre du même poids et de la même taille que cette pièce, faux florin d'Aragon imité du type de 1410-1412. En plus de copier une monnaie d'or étrangère, les faussaires prenaient soin de s'inspirer d'une monnaie ancienne mais encore en circulation, pour tenter de faire apparaître sa mauvaise qualité comme un signe d'ancienneté.

VIII. Circonscription de Languedoc-Roussillon. M. Escalon de Fonton, Directeur. (1972) : Gallia préhistoire, vol. 15, n° 15-2, pp. 515-516.

AYME, R. ; DHENIN, M. ; DUDAY, H. GUILAÏNE, J. ; RICHARD, J.-C. (1976) : Atelier de faux monnayeurs du XV^{ème} siècle dans la grotte de Moux (Aude). Bull. Soc. Frse Numismatique, vol. 31, n° 8. pp. 93-94.

<http://www.mouxalaric.fr/prehistoire.htm>



Les Chambres d'Alaric. Photo : <http://mairie-moux.fr/component/content/article/6-actualites/105-tresor-dalaric>

I. Catette (grotte de la)

II. Rivel

III. Z = 907m environ.

IV. Petite cavité, relativement difficile d'accès, salle unique d'environ 200m². La voûte atteint près de 7m en certains endroits. Dans les années 1990, elle avait fait l'objet de « fouilles » au détecteur de métaux. Les données rassemblées faisaient déjà de ce lieu un atelier de faux-monnayeurs.

A l'aide des deux corpus établis respectivement dans les années 1990 et en 2006, il a été possible de proposer une valeur numérique du «stock» s'il avait donné lieu à la frappe de chaque flan et carreau trouvés. La totalité du lot représente 1730 deniers théoriques. Au regard du matériel découvert dans la grotte (flancs, dont certains argentés, carreaux, coins, deux poinçons en fer, fausses monnaies, déchets de coupe, soit au total 363 objets rassemblés), la période d'activité de l'officine s'échelonne entre 1540 et 1570. On peut donc en déduire qu'il s'agit d'un atelier de faussaires ayant eu une forte et réelle production. Si l'on ajoute que la pérennité de l'activité sur plusieurs années ne fait pas de doute mais qu'en revanche ce travail n'a donné lieu qu'à un faible développement d'activité domestique dans la grotte, alors il faut imaginer une équipe agissant ponctuellement dans ce lieu retiré. Cette fouille a permis de qualifier l'espace dans lequel se déroulent ces opérations métallurgiques. On distingue clairement trois espaces (espace de découpe et de travail au mercure, zone de travail des carreaux de faibles dimensions et espace de travail des grands flans et des matrices). L'usage de la fluorescence X a montré tout son intérêt. D'abord comme méthode de prospection, elle a permis de localiser rapidement la zone d'intérêt devant faire l'objet de la fouille. D'autre part, elle a permis de mieux comprendre les espaces de production de ces fausses monnaies par le recoupement des différents niveaux d'informations dont nous disposons à l'issue de la recherche sur le terrain. Florian TEREYGEOL

VIII. ARLES, A. (2009) : Entre monnayage officiel et faux-monnayage. La fabrication de la monnaie au marteau en France (XIII^{ème}-XVII^{ème} siècles). Approche physico-chimique, expérimentale et historique. Thèse de doctorat de l'université d'Orléans.

TEREYGEOL, F. ; ARLES, A. ; VIVIER, M.-C. (2007) : Grotte de la Catette (11). Recherches sur l'atelier de faux-monnayeurs. Document final de synthèse, SRA Languedoc-Roussillon, 61p.

VIVIER, M.-C. (2007) : Etude du faux-monnayage de la grotte de la Catette (Aude). Mémoire de Master 2-Pro « Méthodes physiques appliquées au Patrimoine culturel », sous la direction de F. Téreygeol et A. Arles. Bordeaux. 91 p.

**1-Douzain aux croissants.****2-Douzain à la croisette.****3-Réal.****I. Cres De La Louve** (grotte du)

II. Roquefort-des-Corbières

IV. Elle se situe dans le ravin de Combe d'Enfer, où il existe aussi des vestiges d'habitat médiéval. On y observe sur 6 m² des traces de petite métallurgie : coulée, scorie, plaques et fragments de métal argenté. Des lames et carrés au titre de 25% d'argent étaient arrondis à la cisaille pour former les flans destinés à être frappés. Les nombreuses monnaies présentes dans la grotte sont d'époques très diverses, entre le XII^{ème} et le XVII^{ème} siècle. La plus ancienne est un rare Dirhel almohade frappé vers 1200. Les grandes différences de datation des monnaies trouvées serait dues, d'une part à la présence d'un atelier de faux-monnaieur relativement ancien (XIII^{ème} siècle ?) monnaies anciennes et martelées et, d'autre part, à quelques réoccupations postérieures de la grotte.

VIII. BOMPAIRE, M. ; GUERRA, M.-F. ; SOLIER, Y. (1996) : La grotte du Crés de la Louve, à Roquefort-des-Corbières : une officine de faux-monnaieurs. Bull. Soc. Et. Scientif. Aude, vol. 46. pp.71-76.

I. Lauradiou (grotte de)

II. Auriac

IV. Dans les années 1970, une fouille a mis au jour un corpus d'objets métalliques associé à une production de fausses monnaies au XV^{ème} siècle. Salle unique de 10m de profondeur pour 4 à 7m de large et une hauteur comprise entre 1 et 3m. L'aire de travail est éclairée naturellement l'après-midi.

Flancs, dont certains sont argentés, fragments de plaques, chutes de cisailage, copeaux... au total 441 objets métalliques.

Deux monnaies : un denier de François-Phébus et un faux blanc à la couronne qui présente une argenture partielle. Le denier est une copie d'une monnaie frappée sous le vicomte de Béarn entre 1479 et 1483. Il n'est pas argenté, mais frappé dans un flanc cuivre-argent titrant à seulement 5% de métal précieux. Le type blanc à la couronne a été frappé sous Charles VII et sous Charles VIII. La présence de croisettes en début des légendes situe ce blanc entre 1456 et 1488.

Le faussaire n'a pas cherché à récupérer les déchets de fabrication pour une éventuelle refonte ce qui, en l'absence de céramique métallurgique et de foyer de fonte, laisse à penser que la préparation des alliages n'est pas de son fait.

Lors de l'étude du faux blanc, il est apparu que la frappe avait été faite avec une paire de coins authentiques relativement usés, outils volés au sein d'un atelier officiel, en dépit de la surveillance dont ils étaient l'objet.

Une estimation à partir des déchets donne 118 blancs à la couronne fabriqués ce qui, malgré le risque encouru, le prix des matériaux de base et la difficulté d'écouler les monnaies à la valeur faciale, représentait une petite fortune, sans commune mesure avec les salaires des ouvriers des ateliers royaux.

VIII. ARLES, A. (2009) : Entre monnayage officiel et faux-monnayage. La fabrication de la monnaie au marteau en France (XIII^{ème}-XVII^{ème} siècles). Approche physico-chimique, expérimentale et historique. Thèse de doctora de l'université d'Orléans.

ARLES, A. (2010) : Un faux-monnayage d'opportunité : la grotte de Lauradiou à Auriac (Aude). Archéologie du midi médiéval, tome 28, pp. 115-128.

RANCOULE, G. ; NOUVIAN, S. ; SOULERES, R. (1974) : La grotte nord de Lauradiou (commune d'Auriac, Aude) « Un atelier de faux monnaieurs du XV^{ème} siècle ». Bull. de la Soc. Et. Scientif. Aude, vol. 74, pp. 171-176.

**1- denier de François-Phébus****2-blanc à la couronne.**

ARIEGE

I. LOMBRIVES (grotte de)

II. Ornolac – Ussat-les-Bains, Ariège

IV. Au tout début du XIV^{ème} siècle, trois hommes, originaires du Sabarthès, dans les Pyrénées Ariégeoises, décident de se lancer dans la fabrication de fausse monnaie. Pour ce faire ils choisissent d'installer leur atelier clandestin dans une des nombreuses grottes des environs, mais l'affaire tourne mal et ils se retrouvent en prison dans les geôles du comte de Foix à Tarascon-sur-Ariège.

En mars 1300, le « Noble et magnifique seigneur Roger Bernard, comte de Foix, vicomte de Béarn et de Castelbon », apprend que Pierre de Ruppe, Pierre Isarn et Jean Serena sont détenus dans sa prison non loin du château de Tarascon-sur-Ariège. On accuse les trois comparses d'avoir fabriqué de la fausse monnaie sur les terres du comte, dans la grotte de Lombrives. Face à la gravité d'un tel crime, le comte décide de lancer une enquête sur cette affaire.

C'est une procédure inquisitoriale qui est lancée : les trois accusés vont être soumis à un interrogatoire en bonne et due forme. Il s'agit de faire éclater la vérité sur les agissements des trois prisonniers mais aussi sur les complicités éventuelles. Le procès se déroule à Pamiers. Tout débute par la lecture de l'acte d'accusation en langue romane et non en latin, afin que les accusés puissent entendre et comprendre de quoi il est question. Le procès se déroule en respectant un formalisme assez élaboré en présence du bayle et des consuls de Tarascon, ainsi que de Pierre Arnaud de Château Verdun, chevalier et sénéchal du comté de Foix. Un très grand nombre de petits nobles locaux mais aussi de religieux y assistent. Pendant l'audience, un notaire prend en notes les paroles des uns et des autres. Il s'agit de Marc Revel, notaire public de la sénéchaussée de Carcassonne, de Béziers et du comté de Foix. C'est lui qui est chargé de mettre en forme les actes du procès. C'est grâce à son texte, publié dans l'Histoire Générale du Languedoc que l'on connaît aujourd'hui cette affaire.

C'est en hommes libres que Pierre de Ruppe, Pierre Isarn et Jean Serena font leur déposition. Pendant qu'ils parlent, les liens et les chaînes qui les entravaient ont été défaits ; ils n'ont pas été torturés et ils ne s'expriment pas sous l'emprise de la douleur ou de la terreur. Cette précision est importante et n'est pas de pure forme : il faut songer en effet que la justice royale n'hésitera pas quelques années plus tard à faire avouer par la torture ce qui lui plaît aux accusés du procès des Templiers.

La déposition commence après que les trois hommes aient juré sur les Quatre Saints Évangiles de Dieu de dire la plus pure vérité. Les trois hommes déclarent d'un commun accord que les fausses monnaies qu'ils ont fabriquées étaient des petites valeurs faciales. Ils font donc figure d'amateurs et leurs monnaies étaient tellement mal faites que, n'osant pas les placer sur le marché local, ils ont préféré les jeter à la rivière. Pierre de Ruppe, Pierre Isarn et Jean Serena jurent qu'on ne les prendra plus à tenter de fabriquer de la fausse monnaie et qu'ils regrettent cette tentative et, dans une belle unanimité, font pénitence de leurs actes.

On peut supposer que les trois apprentis faussaires n'ont pas réussi leur coup à cause d'une mauvaise maîtrise de la technique de fabrication de la monnaie. Cette histoire aurait pu s'interrompre après ce pitoyable échec technique, mais c'était sans compter sur une dénonciation parvenue jusqu'aux oreilles d'un des notables de Tarascon-sur-Ariège. En effet il a bien fallu qu'une personne mal intentionnée dénonce les trois hommes. Le texte du procès ne nous dit rien à ce sujet, et l'on ne peut donc que faire des suppositions. Il semble que les trois hommes n'ont pas été pris en flagrant délit, puisqu'ils ont pris le temps de jeter à la rivière leur production. Seule, une dénonciation aurait pu les conduire à Pamiers, face au comte de Foix, dans une position plutôt embarrassante. Le procès aurait donc été provoqué par un règlement de comptes.

La cour est tout de même soucieuse de savoir si quelque commanditaire haut placé ne se cacherait pas derrière cette affaire. « Avez-vous bénéficié de la complicité de personnes nobles ou ignobles, qui auraient participé sciemment et consciemment ou même qui auraient dirigé la fabrication de fausses-monnaies ? », demande-t-on en substance aux accusés, en leur rappelant qu'ils ont juré sur les Évangiles de dire la vérité et que leur réponse peut mettre leur âme en péril et les propulser directement en enfer. Ceux-ci répondent que non, qu'ils n'ont bénéficié d'aucune complicité.

Il semble qu'aucune condamnation n'ait été prononcée à l'encontre des trois accusés, qui après avoir reconnu les faits s'engagent sur la voie de la repentance et de la pénitence.

VIII. On peut lire le texte du procès (en latin) dans l'Histoire Générale du Languedoc, édition Privat (1885), tome X, n°103 (col. 362 et sq.)

<http://www.sacra-moneta.com/Numismatique-medievale/Les-proces-des-faux-monnayeurs-de-la-grotte-de-Lombrives-en-1300.html>

I. Sabart (grotte de)

II. Tarascon-sur-Ariège, Ariège

IV. En 1197, une bande de faux-monnayeurs, dont les chefs étaient Guillaume Comas, notaire à Vicdessos et Guillaume Crarato, prêtre, s'était installées dans la grotte de Sabart, au débouché de la vallée du Vicdessos dans celle de l'Ariège.

VIII. Cartulaire de Tarascon-sur-Ariège, n° 74.75.76; cartulaire de Boulbonne P.91 ; B.M. de Toulouse, Ms 638, F° 91.

AVEYRON

I. Faux-Monnayeurs (grotte des)

II. Millau, Aveyron.

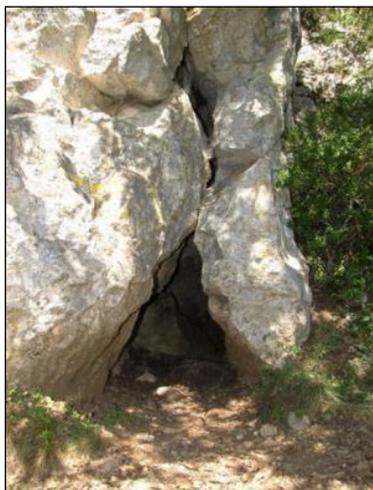
IV. Sous les falaises de la Pouncho d'Agast qui bordent le causse Noir au sud, deux grottes. L'une sur le versant du Tarn, baptisée grotte du Hibou, l'autre sur le versant de la Dourbie, d'accès et de pénétration difficile, baptisée grotte des Faux Monnayeurs.

En 1930, alors que la cavité était presque oubliée de tous, des chasseurs voient s'enfuir par là leur gibier. Parmi eux, « Bob » Galzin, spéléologue. N'ayant pas de nom, La grotte fut baptisée « grotte des Faux-Monnayeurs » par Louis Balsan en 1931, suite à la découverte dans le fond de cette dernière d'un véritable atelier avec des restes de fabrications (déchets de cuivre), des signatures de faussaires sur les parois et des fausses monnaies sur le sol, monnaies des Dombes et du comtat Venaissain de 1655 et 1667 frappées sur des flans de même diamètre que les monnaies authentiques.

L'ouverture de 0,80 sur 0,60m se poursuit par un ramping sur une douzaine de mètres, puis grande salle, environ 60 m de long, lieux de travail des faussaires. Le développement total est de 100 mètres.

Les faux monnayeurs avaient là un refuge de premier ordre, car l'accès en était interdit aux personnes légèrement corpulentes et c'est toute une acrobatie d'y pénétrer. Une question se pose : qui étaient ces faux monnayeurs ? A cette question, la grotte donna la réponse. Louis Balsan ne put s'empêcher de cacher son émotion lorsqu'il put lire, gravés sur les parois de la grotte, les noms des audacieux : les Brunet, les Dumas, les Restavaud, les Recoules, les Téroide, les Tolose, les Vacquier, qui ne craignirent pas de marquer leur passage et même de le dater (deux dates sont inscrites : 1635 et 1649), bien qu'ils connussent le châtimeut qui les attendait s'ils se faisaient prendre. Depuis, malheureusement les noms gravés sur la paroi ont été rayés, raturés.

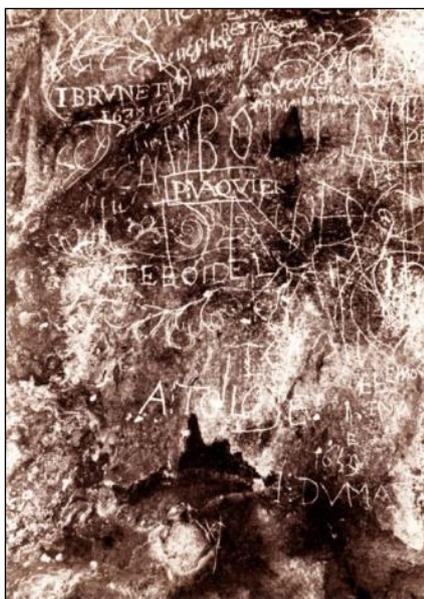
Des fouilles ont livré aussi des vestiges du Chalcolithique, du Bronze final et du XVI^{ème} siècle.



1-Entrée de la grotte.



2-La Pouncho d'Agast.



Graffiti de 1630 pour certains. Communiqué par Daniel ANDRE.

DORDOGNE

Tout tourne autour d'un certain Jean de Villefumade, ou Millefumade, qui frappait de la fausse monnaie en des lieux souterrains, et on suit sa trace à travers des on-dit (son exécution, toutefois, est bien réelle).

1. Le souterrain de Pouyols.

Commune de Villambard. Un château du XIX^{ème} a sans doute remplacé un autre plus ancien. Le souterrain était dans une vieille maison qui a été démolie. C'est une construction classique du Périgord, avec trous de visée, fosse ovoïde, anneaux taillés dans le roc. Villefumade y aurait frappé de la fausse-monnaie.

2. Souterrain de Beauronne.

Commune de Beauronne. Sous le bourg : pourrait être confondu avec la grotte de « Patissou », cavité karstique ?

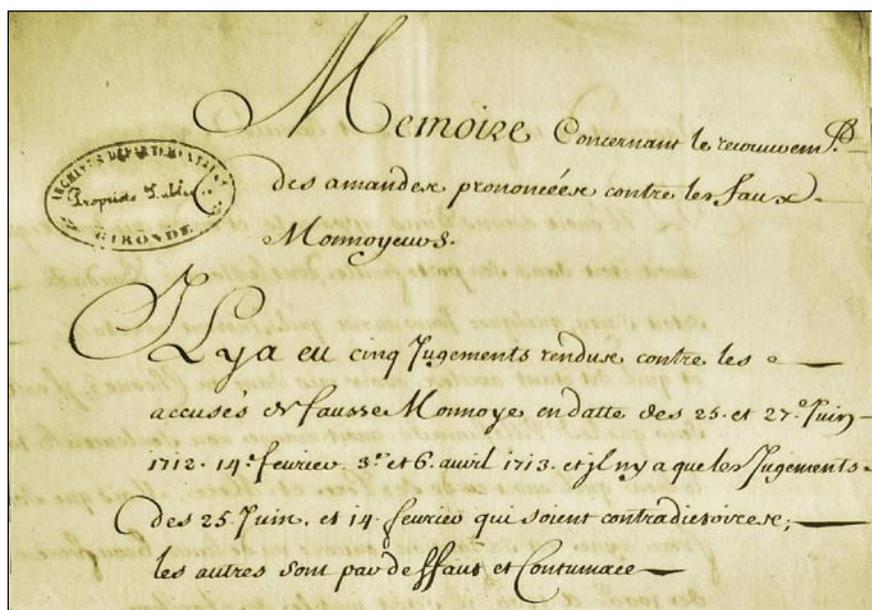
3. Souterrain de Fratteau.

Villefumade y aurait frappé de la fausse-monnaie.

VIII. AVRILLEAU, S. ; GREBENART, D. (1967) : Spéléo-Dordogne n° 24, pp. 34-35.

AVRILLEAU, S. (1994) : Cluzeaux et Souterrains du Périgord. Tome 3. p. 4, 5, 51.

AVRILLEAU, S. (2004) : Cluzeaux et Souterrains du Périgord. Tome 1b. p. 206.



Un document des Archives Départementales de la Gironde (C2410) donne les résultats de 5 jugements prononcés en 1712 et 1713 et de la saisie des biens associée. Les jugements contradictoires ont tous conduit à des exécutions, ce que note d'ailleurs Mr de Savignac, ce magistrat du parlement de Bordeaux qui a consigné au jour le jour tous les événements et potins de la société bordelaise : « ce 15 février 1713, il y a eu, aujourd'hui deux hommes de pendus devant le Palais pour fait de fausse monnaie en conséquence d'un jugement rendu par l'Intendant, en vertu d'un arrêt d'attribution qu'il avait obtenu pour cette affaire. L'un des pendus était gentilhomme. » (Il s'agissait de Jean de Villefumade et de Raymond Bauduc, marchand.). Biblio :

<http://www.liorac.info/PAGES/fauxmonnayeurs.php>



Le souterrain de Fratteau aujourd'hui. <http://www.chateau-fort-manoir-chateau.eu/chateaux-dordogne-chateau-a-neuville-chateau-de-frateaux.html>

DOUBS

I. FAUX-MONNAYEURS (grotte des) ou de la Vieille Roche

II. Mouthier-Haute-Pierre, Doubs

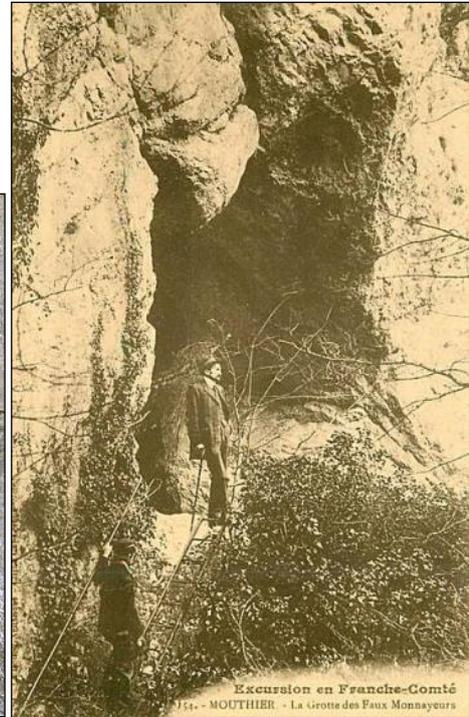
IV. Elle développe 1295m de galeries. L'accès est aménagé par un escalier. Cette grotte devrait son nom à la découverte de nombreuses pièces de monnaies gauloises en son sein mais, si l'on trouve effectivement un écrit sur les fouilles ayant

livré du matériel de l'âge du Bronze, rien ne fait état de manière convainquante de découverte de monnaie et encore moins de fausse monnaie. Le seul texte un peu construit se lit dans le blog Lieux-insolites : « ... Les fouilles effectuées en 1966 mirent à jour, au niveau du porche, un matériel archéologique très perturbé par les nombreuses crues. Les vestiges couvrent une période allant du néolithique à l'époque moderne. Les artefacts attribués au néolithique sont des grattoirs sur éclat de silex et des haches polies. Une épingle à ganse est datée du bronze ancien et des faucilles, couteaux, bracelets et épingles en bronze et des tessons de poteries sont attribués au bronze final. Le 1^{er} âge du fer est représenté par des fibules et des bracelets et le 2^{ème} âge du fer par des fibules, bracelets et des pièces de monnaie gauloises. Les autres pièces de monnaie retrouvées datent des époques gallo-romaines, du Moyen-âge et de l'époque moderne. Dans un écrit de 1835, monsieur Viancin nous apprend que la grotte, qu'il nomme la grotte de Vieille Roche, servit de lieu de retraite aux habitants de Mouthiers lors des incursions ennemies. La falaise porte d'ailleurs des traces

de mortaises destinées à soutenir des poutres et des vestiges de fondations d'un mur frontal ont été retrouvés. Ces éléments montrent que la grotte fut fortifiée. La dernière occupation de la grotte eut lieu vers 1636 lors de la guerre de Trente Ans.

VIII. MILLOTTE, J.-P. (1967) : Gallia préhistoire, vol. 10, n° 10-2. pp. 366-367.

<http://www.lieux-insolites.fr/doubs/fmonnayeurs/fmonnayeurs.htm>

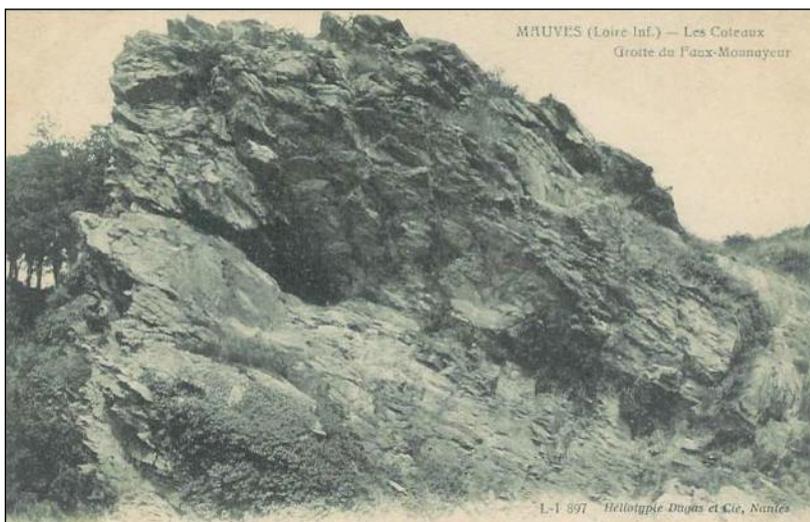


LOIRE-ATLANTIQUE

I. Faux-Monnayeurs (grotte des)

II. Mauves-sur-Loire

IV. En 1526, le meunier de La Chapelle-Basse-Mer a aperçu des « lueurs » dans une grotte ouverte dans les coteaux de Mauves, qui surplombent la Loire. Les autorités, prévenues, ont interpellé sur place le faux ermite qui fabriquait de fausses pièces, puis ont remonté la filière jusqu'aux commanditaires, les frères de Malestroit, seigneurs de la Tour d'Oudon. Ces faussaires ont été décapités la même année.



LOT

I. Faux-Monnayeurs (grotte des)

II. Cabrerets

IV. Les vestiges d'un atelier de fabrication de fausse monnaie (XVII^{ème} siècle) ont été trouvés dans la cavité. Peintures découvertes par R. Restes et Michel Lorblanchet. Signes et ponctuations. Longueur développée: 150m.

VIII. LORBLANCHET, M. (1971) : Nouvelles figures pariétales paléolithiques en Quercy. Bull. Soc. Préhist. Frse, vol 68, n°H-S. pp. 293-310.

TARN

I. Figuier (trou du)

II. Dourgne

X = 582,90 Y = 128,90 Z = 460m. Revel XXII 44 huitième, au 1/25000^e.

IV. Situé à 200m au sud-est de la résurgence du Baylou et à 400m de la ferme de Cantemaraud, sur la rive gauche du ruisseau de Limatge, à quelques 20 à 30m au-dessus du niveau du ruisseau. On doit escalader une paroi rocheuse après avoir grimpé sur le début du versant. L'entrée se présente ouverte à l'est-sud est par un porche de 5m de haut pour 1,70 de large qui se prolonge par une galerie sèche de mêmes proportions. Après 8m, on arrive dans une petite salle encore éclairée par la lumière du jour. Vers le sud-ouest, une amorce de galerie s'achève en cul-de-sac. Vers le nord-est, la cavité continue, le plancher monte légèrement tandis que la voûte s'abaisse, nécessitant la quadrupédie. On parcourt ainsi une galerie basse et humide de 1m de large environ.

Après 18m vers l'ouest-nord-ouest, la galerie tourne, conservant à peu près les mêmes proportions. Au bout de 10m, on arrive à une châtière. Au-delà, la galerie se prolonge sur quelques mètres et se termine en cul-de-sac. Avant la châtière, deux diverticules sans intérêt.

VI. Sondages très succincts en 1946 et 1949. M. Esperou y aurait trouvé un crâne humain avec une hache en quartzite. Des fouilles succinctes le 20 août 1953 ont livré quelques débris de poterie rouge avec trou de suspension (pâte fine) ; deux poinçons à frapper la fausse monnaie d'Henri IV ont été trouvés dans une niche à quelques mètres du sol.

VIII. MAGNE, J. 1950.

CALVET, J.-P. 1976.

<http://www.lauragais-patrimoine.fr/SPELEOLOGIE/INVENTAIRE05.html#13>



En 1954, des spéléologues de la S.R.S.A.S. découvrent deux poinçons à battre la fausse monnaie (ci-dessus). Le type de monnaie reproduite étant en argent, les fausses devaient être recouvertes d'une fine pellicule d'argent pour leur donner l'apparence du vrai. La cachette des faux-monnayeurs était bien dissimulée, au fond de la vallée de Limatge (les poinçons étaient placés sur une corniche rocheuse à plusieurs mètres au-dessus du plancher de la galerie).



Dans un autre registre, hache polie en jadéite trouvée dans la grotte. Ces objets, liés au néolithique, de fabrication très soignée, n'étaient pas fonctionnels.

SUISSE

Bien que n'étant pas un site français, nous évoquons Veyrier, dans la retombée suisse du Salève.

I. Faux-Monnayeurs (grotte des)

II. Veyrier

IV. Au-dessus du sentier du Pas-de-l'Échelle, un peu avant l'escalier qui conduit au vallon de Monnetier, en-dessous des voûtes des Chèvres, se trouve une caverne où l'on produisait autrefois de la fausse monnaie.

C'est en effet le 5 avril 1801 que des habitants de Veyrier entendent un bruit suspect dans la montagne. Intrigués, ils décident d'y monter en compagnie de M. Joseph Portier, maire de la commune et de plusieurs hommes de la Garde Nationale. Arrivés près d'une grotte, ils perçoivent alors le bruit de coups sourds qui sont frappés à intervalles réguliers. Se précipitant à l'intérieur, ils découvrent un homme en train de battre monnaie !

Il s'agit de « Batz de Berne », portant sur une face l'écusson à l'ours et la légende « Moneta Reipub. Bernensis CR 4 », tandis que, sur l'autre, apparaît une croix entourée de la devise « Dominus Providebit » ainsi que l'année 1793. Au total, les soldats découvrent 792 fausses pièces de monnaie déjà terminées. L'individu, un nommé Jean-Luc Poulain, un pâtissier établi à Genève, mais originaire d'Yvorne, est immédiatement arrêté. Jugé dans la cité de Calvin, alors préfecture du département du Léman, il est condamné à quinze ans de fers.

Les fausses pièces de monnaie découvertes étaient en cuivre, alors que le « Batz de Berne » doit normalement contenir 229 millièmes d'argent. C'est une monnaie qui correspondait à peu près à la pièce genevoise de 6 sols.

En août 1892, au moment de la construction de la deuxième ligne de chemin de fer à crémaillère du Salève, reliant Veyrier à la gare de Monnetier-Mairie, une forge est installée dans la grotte des faux-monnayeurs, qui se trouve à proximité du lieu de percement du tunnel de la voie ferrée.

Durant les travaux, deux forgerons découvrent une caissette contenant plus d'un millier de pièces de monnaie en parfait état. Des « deniers des Évêques de Genève » datant du XI^{ème} ou XII^{ème} siècle ! (à noter cependant que le journal l'Impartial, dans son édition du 24 août 1892, parle de deniers datant du XIV^{ème} ou XV^{ème} siècle).

Comme l'histoire du faux-monnayeur Poulain est encore bien présente dans les esprits, les deux forgerons pensent avoir affaire à un stock de pièces non découvert à l'époque de l'affaire. Ils décident donc de les distribuer aux enfants de Monnetier et de Veyrier, ou de s'en servir, par poignées, en échange d'un verre d'absinthe ! Mais le bruit de cette découverte se répand très vite et certaines pièces sont alors montrées à un collectionneur, qui authentifie des deniers des Évêques de Genève du XI^{ème} siècle. Dès ce moment, l'éveil est donné et plusieurs personnes se lancent dans une frénétique chasse au trésor. De ce que l'on sait, quelques connaisseurs ont pu acquérir, à des prix variant de 29 centimes à 20 francs (les cours ont très vite monté !) des exemplaires de ces monnaies, dont malheureusement beaucoup ont dû se perdre.



1-Batz de Berne.

2-Deniers des évêques de Genève du XIV^e siècle. 16 à 18mm



Deniers du Genevois à croix quadrilobe, XIV^{ème} siècle. 16 à 18 mm.

« ... en 1853, les pièces du prisonnier Deharme deviennent noires et ternes après un jour, celles émises par une certaine Eugénie Médicis dans le courant de l'année 1887 ne sont guère mieux : « L'inscription en relief est grossière. Elles sont luisantes et glacées, le pourtour grossièrement tailladé, le son mat ». Rien d'étonnant à ce que l'on retrouve aux assises une majorité de contrefaçons grossières, la piètre qualité des pièces étant justement la cause principale des arrestations de faux-monnayeurs... » SOULIER, S. Le faux-monnayage dans le Puy-de-Dôme du Second Empire à la Belle Époque : du mythe à la réalité.